



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 36  
(Hebdomadaire)

le 5 septembre 1979

Dixième anniversaire de la Loi sur les langues officielles .....	1
Visite en Europe du premier ministre de l'Ontario .....	3
Priorité donnée à l'énergie à la rencontre des premiers ministres .....	3
Ministre sénégalais au Canada .....	3
Les conventions collectives .....	4
Réduction des dépenses fédérales .....	4
Nouveaux services téléphoniques .....	4
Agent d'immigration honoré .....	5
Décentralisation .....	5
Le super-télescope franco-canadien donne des résultats .....	5
Inauguration du premier aéroport frontalier du monde .....	5
Le syndrome de Reye et la peinture .....	6
Lutte contre les salmonelles .....	6
L'Office de tourisme et les jeunes .....	6
Bulletin philatélique rare .....	6
La chronique des arts .....	7
Nouvelles brèves .....	8
Vivre dans un château ... d'eau .....	8

## Dixième anniversaire de la Loi sur les langues officielles

Cette année marque le dixième anniversaire de la Loi sur les langues officielles, loi qui reconnaît la dualité linguistique essentielle de la société canadienne et confirme le droit des Canadiens de communiquer avec leur gouvernement en français ou en anglais.

Depuis près de quatre cent ans, le français et l'anglais coexistent sur diverses parties du territoire qui forme aujourd'hui le Canada. L'existence même de ces deux grands groupes linguistiques a été l'une des forces dynamiques qui ont façonné le pays et contribué à lui donner son unité.

L'anglais est la langue maternelle (la première langue apprise par l'enfant) de 60 p.c. de la population canadienne (13 millions de personnes) et le français, celle de 27 p.c. de la population (5,8 millions de personnes); le reste de la population, 13 p.c., a une autre langue maternelle. Quelque quatre millions de Canadiens, soit 20 p.c. au moins de la population totale, ne parlent que le français.

**Le français et l'anglais, langues officielles**  
Ce sont ces facteurs clés qui ont donné naissance en 1969 à la Loi sur les langues officielles, entrée en vigueur le 7 septembre 1969; cet instrument consacre en droit trois principes linguistiques fondamentaux:

- les Canadiens doivent pouvoir communiquer avec des représentants des institutions du gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix et obtenir d'eux des services dans cette même langue;
- les Canadiens appartenant à l'un ou l'autre groupe fondateur doivent avoir des occasions égales d'emploi et de carrière dans les institutions du gouvernement fédéral ainsi que la possibilité de travailler dans la langue officielle de leur choix;
- les deux groupes fondateurs doivent participer équitablement aux travaux des institutions du gouvernement fédéral.

La Loi touche environ 180 institutions du Parlement et du gouvernement, dont les ministères, les sociétés de la Couronne, les organes judiciaires ou quasi-judiciaires, les commissions et autres organismes de niveau fédéral. Ces organismes gouvernementaux doivent publier dans les deux langues officielles les documents destinés au public. La Loi a aussi entraîné la création de "régions bilingues", où les deux langues officielles sont utilisées. Dans ces régions, dans la région de la capitale nationale et là où la demande le justifie, les services du gouvernement fédéral sont offerts dans les deux langues officielles; le français et l'anglais y ont également le statut de langues de travail au sein de l'administration fédérale. Une résolution du Parlement canadien adoptée

**EN FRANÇAIS  
OU EN ANGLAIS ?**  
A vous de choisir...  
A nous le plaisir de  
vous servir

**IN ENGLISH  
OR FRENCH ?**  
The choice is yours...  
The pleasure to serve you  
is ours

Commissaire aux langues officielles

Commissioner of Official Languages

Affiche utilisée par le Commissaire aux langues officielles pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les ministères fédéraux.

C'était cette semaine...  
Le 6 septembre 1952, la société Radio-Canada diffusait sa première émission de télévision depuis les studios de la station CBFT à Montréal.

à l'unanimité en 1973 a précisé les conditions dans lesquelles les deux langues officielles doivent servir de langues de travail au sein de l'administration.

### Servir et protéger les minorités

La Loi sur les langues officielles a en outre institué le poste de Commissaire aux langues officielles; ce dernier agit à titre d'ombudsman pour le compte de personnes et de groupes qui ont vu leurs droits linguistiques niés ou lésés par les autorités fédérales, assure le respect de la Loi, mesure les progrès accomplis en vue d'une réforme linguistique et encourage une attitude plus ouverte et plus positive à l'égard des deux langues officielles et des deux principales communautés linguistiques.

Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour promouvoir les droits linguistiques au sein même de la Fonction publique font partie intégrante d'une politique plus globale sur les langues officielles; l'expression la plus tangible de cette politique réside dans l'existence d'un réseau national de diffusion qui offre aux Canadiens des émissions radio-phoniques et télévisées en français et en anglais. Cette politique englobe également la promotion de l'enseignement des deux langues officielles en consultation avec les provinces. D'autres projets sont conçus de façon à favoriser l'épanouissement social, culturel et linguistique des groupes francophones et anglophones là où ils sont en minorité et de promouvoir une meilleure compréhension entre francophones et anglophones partout au pays.

L'égalité de statut entre le français et l'anglais ne signifie pas pour autant qu'il faille se limiter à l'utilisation de ces deux langues. Le principe selon lequel tout citoyen peut à titre privé s'exprimer en quelque langue que ce soit demeure sacrosaint. Il n'entre pas d'ailleurs dans l'intention de la politique du gouvernement fédéral de faire de tous les Canadiens des personnes bilingues. La Saskatchewan et l'Alberta, par exemple, demeureront de toute évidence majoritairement anglophones; ce sont leurs petites minorités francophones que la Loi vise à servir et à protéger.

### L'histoire des langues au Canada

C'est en 1608 à Québec que s'établissent en permanence les premiers colons français au Canada et en 1610 à Cupids (Terre-Neuve) que débarquent les premiers colons britanniques. Les popula-

tions des deux puissances coloniales croissent tant et si bien que, vers 1750, l'Amérique du Nord compte environ 80 000 Français et deux millions de Britanniques.

En 1763, au lendemain de la Guerre de Sept ans, les Britanniques prennent possession des territoires français d'Amérique du Nord; ils adoptent généralement à l'endroit de la minorité francophone d'Amérique du Nord britannique une politique de tolérance qui subsistera au cours des 100 années suivantes. Dans l'Acte d'union de 1840, le Parlement britannique décrète que tous les documents de l'Assemblée législative du Canada n'auront de valeur officielle que dans leur version anglaise. Mais l'Assemblée veille quand même à la traduction de ces documents en français et vote à l'unanimité une adresse à la Reine dans laquelle il est demandé que cette disposition de l'Acte soit abrogée, ce à quoi acquiesce le Parlement britannique en 1848. L'année suivante, le discours du Trône à l'occasion de l'ouverture de la législature du Canada-Uni est lu par lord Elgin en français et en anglais.

En 1867, une fédération de quatre provinces (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et les anciennes provinces constituantes du Canada-Uni, à savoir l'Ontario et le Québec) est créée en Amérique du Nord britannique. La Colombie-Britannique se joint à la fédération en 1871 et l'Île-du-Prince-Édouard, en 1873. Le Manitoba (1870), la Saskatchewan et l'Alberta (1905) sont par la suite constitués en provinces; Terre-Neuve se joint à la fédération en 1949. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), certaines questions, dont l'éducation, sont laissées aux provinces. L'Acte établit également un cadre propice à l'égalité de statut entre le français et l'anglais. Ce concept est d'ailleurs repris dans le *Manitoba Act* de 1870, qui garantit l'utilisation du français et de l'anglais à l'Assemblée législative et devant les tribunaux de la nouvelle province.

L'AANB garantit également l'existence des écoles confessionnelles, lesquelles servent à protéger les droits des francophones à l'éducation. Toutefois, en 1890, l'Assemblée législative du Manitoba abolit ces droits éducationnels et linguistiques. Ce revers, combiné à des revers analogues en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires-du-Nord-Ouest (dont se détacheront la Saskatchewan et l'Alberta), donne naissance à une insatisfaction généralisée

et contribue pour une bonne part à la tension qui existe entre les deux groupes linguistiques.

### Commission d'enquête sur le bilinguisme

Un jalon important de la politique en matière de langues officielles a été l'institution en 1963, par le gouvernement du premier ministre Lester Pearson, d'une commission royale chargée de "faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme et [de] recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée". La Commission avait publié un rapport préliminaire qui, même s'il reconnaissait que les tensions étaient un phénomène naturel dans un pays où coexistaient des cultures, indiquait néanmoins que "le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire".

Dans une série de rapports, la Commission royale a fait des recommandations dans les secteurs suivants: les langues officielles; le monde du travail; l'éducation; la capitale fédérale; le législatif et le judiciaire; les associations libres; les autres groupes ethniques; les arts et les lettres; et les communications de masse. L'objectif général de ces recommandations est de créer des conditions favorisant une plus grande égalité (*l'equal partnership*) entre Canadiens francophones et anglophones.

Un climat plus favorable s'est graduellement instauré au cours des 30 dernières années. Ainsi, le Nouveau-Brunswick a adopté et promulgué une loi sur les langues officielles qui établit l'égalité du français et de l'anglais à l'Assemblée législative, devant les tribunaux, au sein de la Fonction publique et dans le système scolaire (35 p.c. de la population du Nouveau-Brunswick est francophone). L'Ontario et le Manitoba ont également marqué des progrès dans la prestation de services sociaux, d'éducation et de santé aux groupes francophones minoritaires. Le Québec, entre-temps, a passé des lois en 1974 et 1977 faisant du français la langue officielle tout en accordant certains droits statutaires à l'anglais.

La politique du gouvernement du Canada en matière de langues officielles est conçue de façon à assurer la plus grande liberté d'action possible à l'intérieur même d'une société qui attache beaucoup de prix à la protection des groupes linguistiques minoritaires.

## Visite en Europe du premier ministre de l'Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, doit se rendre en Europe ce mois-ci dans l'espoir d'y trouver de nouveaux débouchés. Au cours de son voyage de deux semaines, M. Davis ira en Belgique, aux Pays-Bas, en Grèce et en Angleterre.

Le premier ministre quittera le Canada le 15 septembre à destination de la Belgique où il rencontrera M. Roy Jenkins, président de la Communauté économique européenne, ainsi que d'autres représentants de la CEE. Les négociations sur les tarifs douaniers et le commerce, les ventes de réacteurs Candu et la situation énergétique en général, seront discutées.

Pendant sa visite de quatre jours en Belgique, le premier ministre déjeunera en privé avec le roi Baudouin et prononcera une allocution devant les membres de la Chambre de commerce d'Anvers.

Au cours des trois jours passés aux Pays-Bas, M. Davis et son ministre de l'Industrie et du Tourisme, M. Larry Grossman, rencontreront des dirigeants du monde des affaires et du gouvernement hollandais et M. Davis prononcera un discours devant les membres de la Chambre de commerce de Rotterdam.

Le premier ministre se rendra également en Grèce où il rencontrera des représentants du gouvernement, des dirigeants religieux et des hommes d'affaires. Il prononcera une allocution devant l'Association Grèce-Canada.

A Londres, M. Davis s'entretiendra encore une fois avec des représentants du gouvernement et du monde des affaires et il prononcera une allocution devant la Chambre de commerce Canada-Royaume-Uni.

L'Ontario est la province la plus peuplée du Canada. Avec 1 068 582 km<sup>2</sup>, elle est aussi la plus large, à l'exception du Québec.

L'industrie manufacturière, principale source de revenus de l'Ontario, produit plus que celle des neuf autres provinces réunies. L'industrie automobile vient au premier rang.

L'Ontario détient aussi le premier rang pour les revenus tirés des produits de la ferme (en particulier, tabac, lait, porc, boeuf) et le second pour les mines (cuivre, or, minerai de fer, nickel et zinc). La province tire aussi des revenus de l'industrie de la pêche, de la forêt et des fourrures (vison).

## Priorité donnée à l'énergie à la rencontre des premiers ministres

La vingtième Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux s'est déroulée du 15 au 17 août à Pointe-au-Pic (Québec). Elle était présidée par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

L'ordre du jour des séances de travail prévoyait quatre sujets principaux: économie, énergie, programmes de santé et questions constitutionnelles, ainsi que des sujets d'importance secondaire dont le double emploi des services gouvernementaux et le camionnage interprovincial.



Jacques Grenier

M. René Lévesque discutant avec M. Joe Clark (à droite) de la Conférence des premiers ministres provinciaux.

La première question traitée, l'économie, a porté sur le chômage et l'inflation. Il fut aussi question de l'impact de la fiscalité sur le développement économique et de la tenue, l'automne prochain, de la Conférence fédérale-provinciale sur l'énergie et l'économie.

La question de l'énergie a été inscrite à l'ordre du jour à la demande de la Nouvelle-Écosse. Cette province s'inquiète de la montée du prix du pétrole et du risque pour les provinces de l'Est, qui importent leur pétrole, de se trouver un jour privées de leurs sources habituelles d'approvisionnement. Il faudrait si une telle situation se présentait avoir un nouveau partage plus équitable du pétrole canadien. Les provinces de l'Atlantique aimeraient que cette question soit réglée avant que la chose n'arrive. Ces provinces,

pauvres en ressources énergétiques voudraient que l'on planifie et intensifie les efforts de développement énergétique en vue de s'autosuffire.

L'idée d'un fonds de sécurité énergétique a été mise de l'avant par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney. Ce fonds, administré par des représentants des provinces et du fédéral, serait alimenté par l'accroissement des prix du pétrole après déduction des frais de production des sociétés pétrolières. Il servirait au financement de l'extraction, de la conservation et de la recherche de nouvelles sources d'énergie; il permettrait aussi d'aider les Canadiens souffrant le plus de la hausse du prix du pétrole.

Dans un bref communiqué d'une page émis à l'issue de la rencontre, les premiers ministres provinciaux ont déclaré qu'ils s'étaient mis d'accord pour demander au premier ministre, M. Joe Clark, de préciser son option constitutionnelle. Ils ont fait part aussi de leur décision de réactiver les travaux du Comité fédéral-provincial permanent sur la Constitution afin de faire le point sur les conférences constitutionnelles précédentes. Deux représentants des provinces font partie de ce comité. Il s'agit de M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales et de son collègue de la Saskatchewan, M. Roy Romanow. L'ob-

(suite à la page 8)

## Ministre sénégalais au Canada

Le ministre de l'Enseignement supérieur du Sénégal, M. Ousmane Camara, a séjourné au Canada du 9 au 16 août. M. Camara, qui représentait le président du Sénégal, était accompagné d'une importante délégation composée de personnalités du monde des arts du Sénégal.

Le ministre a profité de son séjour pour se familiariser avec le milieu artistique canadien à Toronto, Ottawa et Montréal. Le 11 août, il a inauguré une exposition d'art contemporain sénégalais à l'Art Gallery d'Hamilton (Ontario).

M. Camara a eu, également, des entretiens avec des représentants du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international. Il s'est rendu par la suite à Montréal où il était l'invité du maire, M. Jean Drapeau.

## Les conventions collectives

Selon un rapport émis par Travail Canada, les conventions de salaires négociées collectivement au cours du deuxième trimestre de 1979 prévoient un taux plus élevé d'augmentation que celles du premier trimestre de 1979.

Les 184 grandes conventions conclues au cours du deuxième trimestre donnaient des augmentations annuelles moyennes des taux de base atteignant 8,1 p.c. en termes composés, contre 7,1 p.c. pour le premier trimestre de 1979.

Les chiffres sont fondés sur une analyse des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus dans les secteurs industriels autres que celui de la construction, ainsi que dans la compétence fédérale et dans les compétences provinciales.

Cinquante-huit des conventions conclues au cours du deuxième trimestre étaient des conventions d'une durée d'un an, 90, des conventions d'une durée de deux ans et 36, des conventions d'une durée de trois ans.

### Pour les quatre derniers trimestres

Au cours des 12 mois se terminant avec le deuxième trimestre de 1979, 658 grandes conventions ont été conclues. Ces conventions prévoyaient une augmentation moyenne des taux de base atteignant 7,5 p.c.

Parmi ces 658 conventions, 238 étaient des conventions d'un an, 318, des conventions de deux ans et 102, des conventions de trois ans.

Les conventions d'un an prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de 8 p.c. dans les taux de base. Dans le cas des conventions de deux ans, les augmentations étaient de 8 p.c. pour la première année et de 7,4 p.c. pour la seconde année, alors que dans le cas des conventions de trois ans, les augmentations s'établissaient ainsi: 8,3 p.c., 5,4 p.c. et 5,8 p.c. pour les première, deuxième et troisième années, respectivement.

Cent cinquante-quatre conventions conclues durant ces 12 mois prévoyaient une allocation de vie chère et l'augmentation annuelle moyenne des taux de base dans le cas de ces conventions s'établissait à 6,6 p.c. (compte non tenu de l'effet des clauses prévoyant les allocations de vie chère). Les 504 autres conventions, ne prévoyant pas une allocation de vie chère, assuraient une augmentation annuelle moyenne des taux de base, de 7,9 p.c.

## Réductions des dépenses fédérales

Le président du Conseil du Trésor, M. Sinclair Stevens, a annoncé le 15 août dernier les premiers plans du gouvernement visant à diminuer la présence et les dépenses du gouvernement fédéral. "C'est là notre premier objectif. La réduction du nombre de fonctionnaires fédéraux est un effet secondaire", a souligné M. Stevens.

Même si l'on met fin aujourd'hui au blocage de la dotation en personnel mis en place il y a deux mois, le gouvernement entend réduire de 60 000 le nombre de personnes à l'emploi du gouvernement fédéral d'ici 1983. Cette réduction sera réalisée de la façon suivante:

- transformation en sociétés privées de plusieurs sociétés de la Couronne au cours des trois prochaines années, réduction: 20 000;
- réduction du personnel des sociétés de la Couronne ne faisant pas l'objet d'un contrôle direct, réduction: 5 000;
- réduction générale de deux pour cent des années-personnes au cours de la présente année financière dans les ministères et organismes dont les années-hommes sont contrôlées par le Conseil du Trésor, réduction: 5 000;
- réductions sélectives et progressives au cours des trois prochaines années dans les ministères et organismes dont les années-hommes sont contrôlées par le Conseil du Trésor, réduction: 30 000.

Selon M. Stevens, ces réductions ne devraient ni gêner le gouvernement fédéral dans les prestations des services essentiels ni être réalisées aux dépens des employés. "Le nombre estimatif des employés quittant la Fonction publique fédérale, chaque année, s'établit à 36 000; Nous prévoyons pouvoir embaucher jusqu'à deux personnes pour trois qui prennent leur retraite ou qui, pour une autre raison, décident de quitter la Fonction publique au cours de cette période".

Le Ministre a énoncé les principes que le gouvernement applique tout en réalisant son objectif de réduction des années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor: continuer d'assurer les services essentiels; veiller à ce que les groupes d'intérêt spéciaux (femmes, francophones, handicapés, autochtones) maintiennent ou améliorent la proportion de leur effectif dans la Fonction publique; poursuivre les programmes spéciaux de recrutement pour attirer à la Fonction publique un personnel hautement quali-

fié; réduire au minimum les effets du programme sur les régions à chômage élevé; et encourager l'industrie privée à augmenter le nombre des employés dans les régions les plus touchées par le programme.

M. Stevens entend proposer aux syndicats de la Fonction publique et à la Commission de la Fonction publique d'accorder le statut d'employés permanents à ceux qui comptent plus de cinq ans de service au sein de leur ministère.

Le blocage des dépenses demeure en vigueur jusqu'au 15 octobre afin de permettre au gouvernement d'élaborer des plans détaillés des dépenses pour plusieurs années à venir.

## Nouveaux services téléphoniques

Tout le monde connaît l'importance du téléphone en cas d'urgence; or des recherches ont permis de mettre au point des systèmes apportant encore plus de sécurité dans les maisons.

La compagnie de téléphone Bell Canada qui dessert le Québec et l'Ontario a perfectionné deux de ces systèmes.

Le premier, actuellement à l'essai, utilise des messages d'urgence pré-enregistrés qui sont automatiquement acheminés à l'un des trois numéros indiqués. Ces messages peuvent correspondre à un feu, une entrée par effraction ou une situation médicale d'urgence, par exemple.

Même si une personne utilise le téléphone au moment où un capteur d'alarme est actionné, le système interrompt automatiquement l'appel afin d'acheminer le message d'urgence.

Jusqu'à maintenant l'on n'a fait aucune évaluation des frais d'utilisation d'un tel système; mais un porte-parole de Bell Canada a déclaré que les frais seraient à la portée du consommateur moyen.

### Réseau intégré de service d'appel

Le réseau intégré de service d'appel (RISA) est un deuxième système que Bell Canada a mis au point. Il ressemble au système décrit plus haut mais il est complètement indépendant du téléphone de la maison ou du bureau.

Alors que les détecteurs de fumée ou autres systèmes d'alarme sont très utiles pour avertir les occupants d'une maison, le RISA aurait l'avantage de surveiller automatiquement un édifice inoccupé et d'envoyer les messages appropriés à un centre d'urgence en cas de besoin.

*La Prévention au Canada*, juillet 1979.

### Agent d'immigration honoré

Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Ron Atkey, a présenté le mois dernier à M. Ian Hamilton un chèque de \$2 500 en reconnaissance du rôle qu'il a joué lors de la crise du *Hai Hong* en novembre 1978.

M. Hamilton, chef du bureau de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada à Singapour, d'août 1977 à juillet 1979, se rendit en avion à Kuala Lumpur pour diriger une équipe de neuf Canadiens chargés de "filtrer" les réfugiés du *Hai Hong*. L'équipe ne fut pas admise à bord du *Hai Hong* et elle dut effectuer les examens médicaux et civils à bord d'un dragueur de mines ballotté par les vagues, et ce, par une température atteignant 100°C.

Travaillant 20 heures par jour, l'équipe a examiné 604 personnes du 21 au 23 novembre. Il fallut ensuite organiser le transport vers le Canada. Le succès de l'entreprise a été attribué aux qualités de chef, à l'exemple personnel et aux talents d'administrateur de M. Hamilton.

L'incident du *Hai Hong* n'est pas le seul qu'ait connu M. Hamilton puisque, en Asie du Sud-Est, on le connaît sous le nom de "M. Canada".

### Décentralisation

Le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Ron Atkey, a annoncé récemment la mise à exécution du plan de déménagement, d'Ottawa à Bathurst (Nouveau-Brunswick), d'une partie des services de la Commission de l'emploi et de l'immigration. Il s'agit du Fichier central et de la division des Rentes.

Le Fichier central gère le programme des numéros d'assurance sociale (NAS), s'occupe des déductions d'impôt sur les prestations d'assurance-chômage et traite les relevés d'emploi pour le compte du Régime d'assurance-chômage. La division des Rentes, elle, administre le programme des rentes sur l'État du gouvernement canadien auquel participent 110 000 Canadiens.

Le mouvement vers Bathurst se fera graduellement, de façon à ne pas interrompre les services à rendre au public.

Le Ministre a précisé que la majorité des postes seront comblés localement avec du personnel embauché sur place.

### Le super-télescope franco-canadien donne des résultats

Moment historique pour l'astronomie canadienne: le super-télescope optique que le Canada et la France construisent ensemble à Hawaï a enfin produit sa première image dans la nuit du 10 au 11 août. L'image a été présentée en primeur aux milliers d'astronomes réunis à l'Université de Montréal dans le cadre du dix-septième congrès de l'Union astronomique internationale.

Lors de son entrée en service régulier en janvier prochain, ce télescope de 3,6 mètres d'ouverture permettra d'observer des détails plus fins que n'importe quel autre télescope actuel, a déclaré M. Roger Cayrel, premier directeur de l'observatoire CFH (Canada-France-Hawaï).

Le télescope ne possède pas encore son miroir secondaire et cette première "observation" céleste était destinée à déterminer avec précision le foyer du miroir principal. Pour ce faire, on a dirigé l'instrument vers le coin du ciel le plus riche en étoiles dans l'hémisphère nord, c'est-à-dire vers l'amas globulaire Messier-13 qui réunit environ un demi-million d'étoiles à 20 000 années-lumières de la terre. Cet amas est visible à l'oeil nu. Il ressemble alors à une simple étoile de magnitude six, dans la constellation d'Hercule.

Selon M. Cayrel, cet essai préliminaire ne permet pas de vérifier si le télescope sera à la hauteur de tous les espoirs de ses constructeurs mais il a au moins confirmé

que la coupole de protection ne crée aucun problème de convection susceptible de brouiller les photos. Cet aspect avait été particulièrement étudié par la firme d'ingénieurs SNC de Montréal.

Ce détail a une importance majeure: les gros télescopes actuels voient leur précision limitée non pas par leur optique mais surtout par les mouvements de l'atmosphère et la convection thermique.

Ce sont d'ailleurs les remarquables propriétés du lieu retenu, au sommet du Mauna Kea, qui permettent au télescope franco-canadien de surpasser la précision des quelques instruments plus gros établis ailleurs dans le monde, celui du mont Palomar par exemple.

Cette montagne est particulièrement élevée, l'air y est très stable et il y a très peu de sources de lumière parasites à proximité. Telles sont les trois raisons majeures qui expliquent les performances exceptionnelles de ce nouveau télescope.

L'inauguration officielle de l'observatoire aura lieu le 28 septembre prochain et les astronomes canadiens et français auront donc enfin un accès régulier à un télescope majeur pour la première fois de leur histoire. "Dorénavant, nous aurons un instrument qui nous permettra de sonder les limites de l'univers et de contribuer enfin aux grands débats cosmologiques", a conclu M. Cayrel.

*Le Devoir*, 15 août 1979.

### Inauguration du premier aéroport frontalier du monde

Une première dans l'histoire a été enregistrée lorsque le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, et le gouverneur du Minnesota, M. Al Quie, ont procédé à l'inauguration officielle de la seule bande d'atterrissage du monde s'étendant sur la frontière entre deux pays.

L'idée a pris naissance il y a sept ans, lorsque le gouvernement de l'État du Minnesota a décidé d'allonger la piste de Pinecreek de 1 000 m pour assurer la sécurité des opérations nocturnes. La seule possibilité offerte était de prolonger la bande gazonnée vers le nord, c'est-à-dire par delà la frontière jusqu'à un point situé à environ 10 km de Piney, au Manitoba.

Grâce à une subvention provinciale de \$4 000, le Conseil de district de Piney s'est finalement porté acquéreur l'été

dernier du terrain nécessaire au prolongement. Le Manitoba a consacré plus de \$10 000 à ce projet et les États-Unis, environ \$22 000.

La gestion de l'aéroport a été confiée à une commission mixte composée de trois Manitobains et de trois représentants du Minnesota.

La bande de Pinecreek a été construite en 1953 dans le but de faciliter le passage des douanes américaines et canadiennes aux groupes de chasseurs et de pêcheurs qui se rendent en avion dans le nord du Manitoba.

Les cérémonies d'ouverture ont été marquées par un défilé aérien de la Garde nationale du Minnesota et une démonstration de manoeuvres de précision par les *Dragonflies*, équipe de pilotes d'hélicoptère des Forces armées canadiennes.

## Le syndrome de Reye et la peinture

Un pédiatre d'Hamilton (Ontario) affirme que près de 30 p.c. des enfants de cette région qui ont été victimes du syndrome de Reye, dormaient dans des chambres à coucher repeintes à neuf une ou deux semaines avant de contracter cette maladie rare.

Le syndrome de Reye est une maladie infantile rare qui attaque le système central nerveux et peut être fatale en l'espace de quelques jours.

On soupçonne, depuis quelques années, un lien entre la maladie et le programme de vaporisation aérienne d'insecticide pour tuer les tordeuses de bourgeons dans les Maritimes. Mais, elle est aussi plus commune durant des épidémies virales, comme la grippe ou la rougeole.

"Je ne sais pas ce qu'il pourrait y avoir dans la peinture fraîche et je tiens à souligner que je ne détiens aucune preuve. Il ne s'agit que d'une observation clinique", de dire le docteur Hurley.

"Mais, je peux vous dire que je ne ferai pas de peinture autour de la maison durant la saison de la grippe.

"C'est une maladie tellement rare, qu'il me semble étrange de constater la fréquence des coïncidences entre la peinture et la maladie", conclut-il.

M. Hurley, qui est également professeur associé en pédiatrie à l'Université McMaster, a ajouté qu'il avait assisté à une conférence internationale sur le syndrome de Reye à Halifax, l'an dernier. "J'en suis revenu avec l'impression très nette qu'un enfant devient vulnérable lorsqu'il est victime de la grippe ou de la rougeole et est exposé en même temps à un autre facteur de l'environnement".

## Lutte contre les salmonelles

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. David Crombie, et le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, ont annoncé en juillet les mesures prises par le gouvernement fédéral pour réduire le nombre de cas de contamination des volailles par des salmonelles (*salmonellas*). Ces mesures réduiront également l'incidence croissante de la salmonellose chez l'homme.

Il s'agit d'une contamination causée par des bactéries et qui prend de plus en plus d'ampleur partout dans le monde; elle nécessite donc une action plus ferme

si l'on veut atteindre l'objectif du gouvernement qui est de réduire à cinq pour cent d'ici 1982 la proportion de carcasses de volaille contaminées.

Des recherches récentes effectuées au Canada en vue de trouver des méthodes de lutte contre l'infection bactérienne des volailles ont donné des résultats prometteurs. Ces recherches ont permis de mettre au point une culture bactérienne spéciale que l'on fait ingérer aux jeunes volailles pour les protéger contre l'infection des salmonelles.

Dans chacune des trois études de laboratoire effectuées jusqu'ici, les jeunes volailles traitées montraient une grande immunisation contre toute infection subséquente par les salmonelles. "Si les résultats de ces recherches restent prometteurs et si d'autres recherches et essais viennent les étayer, les expériences sur le terrain commenceront l'an prochain", ont affirmé les deux ministres.

MM. Crombie et Wise ont aussi annoncé la formation d'un comité interministériel mixte dont le but est de coordonner l'action gouvernementale face à ce problème.

## L'Office de tourisme et les jeunes

Cet été, des jeunes du Manitoba ont effectué des fouilles archéologiques tandis que d'autres, des Territoires-du-Nord-Ouest, ont aménagé des sentiers et se sont occupés de l'entretien des terrains de camping. En Nouvelle-Écosse des jeunes gens ont travaillé le bois et fait de l'artisanat, sous les yeux des visiteurs, à la ferme-musée historique Ross, pendant que d'autres renseignaient le public sur les clans écossais, à l'occasion du Rassemblement international des clans.

Ce sont là quelques exemples d'initiatives de l'Office de tourisme, mises en place dans le cadre du Programme 1979 de la Compagnie des jeunes travailleurs de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. D'autres initiatives ont offert aux étudiants et aux jeunes en général la possibilité d'effectuer des enquêtes, des recherches et de mener des campagnes de sensibilisation au tourisme.

Vingt et un projets d'été ont donné du travail à 240 étudiants tandis que 35 projets à long terme ont fourni près de 300 postes à des jeunes. Les projets d'été durent de huit à 19 semaines et disposent d'un budget pouvant aller jusqu'à \$50 000.

## Bulletin philatélique rare

Le Musée national des Postes à Ottawa a fait récemment l'acquisition d'un exemplaire du premier journal philatélique publié au Canada. Ce petit feuillet de quatre pages, intitulé *The Stamp Collector's Record*, a été publié à Montréal en février 1864, ce qui en fait une pièce de collection. Le fait que ce journal ait été publié par Samuel Allan Taylor, marchand de timbres réputé du siècle dernier, le rend encore plus unique.

Toute sa vie, Taylor s'est bâti une réputation en créant des centaines de faux d'articles philatéliques. Né en Écosse en 1838, il arriva en Amérique à l'âge de 12 ans. Il vécut à New York pendant un certain temps et il y occupa un certain nombre d'emplois. Au début des années 1860, il vint s'établir à Montréal et il se lança dans le marché des timbres pour une raison qui reste obscure.

Il faut se rappeler que vers 1860, le monde de la philatélie n'était pas aussi bien organisé qu'aujourd'hui et que ce n'est qu'en 1861 que les premiers catalogues de timbres ont été publiés, donnant la liste de tous les timbres connus à l'époque.

Taylor ne dirigea pas son commerce de la même manière que les autres marchands de timbres. Il ne fit pas que vendre et échanger des timbres-poste authentiques, il créa les siens. Citons, au nombre de ces créations, le *Bell's Dispatch* et le *Ker's City Post*. Sur ce dernier timbre, Taylor avait même décidé d'imprimer son propre portrait!

Plus tard, Taylor déménagea aux États-Unies où il devint encore plus connu et où sa production de faux augmenta considérablement. On savait qu'à cette époque il était le chef du "Boston Gang" (la bande de Boston), composé de faussaires philatéliques. Des poursuites judiciaires et la maladie l'obligèrent finalement à abandonner sa carrière à la fin du XIXe siècle. Il est mort à l'âge de 74 ans.

Outre l'original du *Stamp Collector's Record* que possède le Musée national des Postes, il existe trois autres exemplaires de ce journal rarissime. L'un se trouve à la bibliothèque de la Société philatélique royale de Londres, un autre au British Museum de Londres, exemplaire que l'on connaît sous le nom de "Crawford", et un troisième fait partie d'une collection privée qui se trouve aux États-Unis.

*Bulletin philatélique*, vol. 2, n. 2.

# La chronique des arts

## Exposition d'oeuvres de Comfort

Le musée canadien de la Guerre, à Ottawa, présente cet été une sélection de 45 tableaux de Charles Fraser Comfort, représentant en grande partie des scènes de guerre, des paysages et des portraits de militaires. L'on peut y voir également un bronze en relief de l'artiste, oeuvre de Florence Wyle, et deux toiles d'un peintre allemand, Wilhem Wessel.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Charles F. Comfort était le peintre officiel de l'Armée canadienne, et Wilhem Wessel occupait un poste semblable dans l'Armée allemande. La guerre finie, les deux hommes se lièrent d'amitié et échangèrent des exemplaires de leurs ouvrages



31145

Charles Comfort à l'oeuvre.

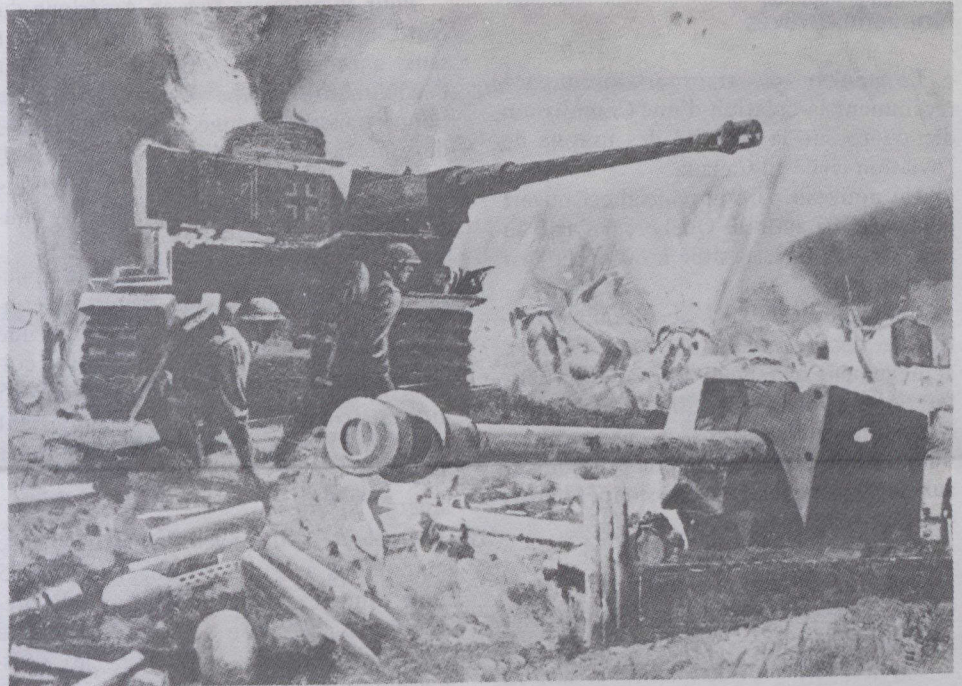
littéraires: *Artists at War*, de C. Comfort, et *Mit Rommel in der Wüste* et *Umkämpftes Romisches Land*, de W. Wessel.

### L'artiste

Charles Fraser Comfort, aujourd'hui âgé de 79 ans, habite Hull (Québec), où il continue de peindre.

Originaire d'Écosse, il immigra avec sa famille au Manitoba en 1912 et son premier travail, à l'âge de 13 ans, fut porteur d'eau dans une compagnie de pavage.

En 1914, il remporta un premier prix de peinture et, par la suite, se lança dans une brillante carrière de paysagiste. Il fut professeur à l'Ontario College of Art de



12224

Aux abords de Villa grande, huile sur toile montrant l'avance des fantassins canadiens.

1935 à 1938, puis à l'Université de Toronto (1938-1960), qu'il quitta provisoirement durant la Deuxième Guerre mondiale.

M. Comfort fut également membre fondateur du Groupe des peintres canadiens et présida l'Académie royale des arts canadiens de 1957 à 1960, année où il fut nommé directeur de la Galerie nationale du Canada, à Ottawa; il occupa ce poste pendant cinq ans.

Parmi les nombreuses distinctions qu'il a reçues, citons la *Medaglia al merito*

*culturale*, qui lui fut décernée par la République d'Italie en 1963 en reconnaissance de ses efforts pour favoriser les relations culturelles entre l'Italie et le Canada. En 1972, il a été nommé officier de l'Ordre du Canada.

A partir du 9 septembre, l'Exposition sera présentée dans d'autres villes du Canada.

Photos - musée canadien de la Guerre, musée national de l'Homme, musées nationaux du Canada.



12309

Le sommet de La Rocca, vu de Ferrazzano, aquarelle, vue du logement de l'artiste.

## Nouvelles brèves

Le ministre des transports a annoncé récemment la création d'une Commission d'enquête sur la sécurité des usagers de l'aviation civile au Canada.

Un nouveau parc provincial est ouvert depuis le 10 août au Québec; il s'agit du parc de la Yamaska situé à 80 km à l'est de Montréal.

Le siège social de l'Association internationale des receveurs de poste (AIRP), actuellement installé en Suisse, sera transféré à Montréal d'ici 1980. L'Association, fondée il y a cinq ans, a des membres dans 102 pays; son but est de promouvoir sur un plan social et professionnel le rôle des receveurs de poste.

Environ 25 cyclistes, âgés de 40 à 70 ans et représentant toutes les régions de France, ont entrepris le 3 août une tournée du Québec.

Selon le directeur du Manitoba Fashion Institute Inc., les manufacturiers de vêtements ont de la difficulté à trouver de la main d'oeuvre et, malgré l'automatisation constante, l'industrie du vêtement aura toujours besoin de travailleurs. Afin d'améliorer la situation de ces derniers, le Fashion Institute leur offre un cours de formation intensive subventionné en partie par le ministère de la Main d'oeuvre du Canada.

Le 4 août a marqué le 36e anniversaire de la venue au pouvoir d'un gouvernement conservateur en Ontario. Signalons que la Nouvelle-Écosse a été gouvernée par un gouvernement libéral pendant 43 ans d'affilée (1882-1925), et qu'au Québec un autre gouvernement libéral a gardé le pouvoir pendant 39 ans (1897-1936).

Au début de l'été, un journal d'Ottawa, le *Ottawa Journal*, a lancé l'idée de créer un fonds qui permettrait d'envoyer des enfants défavorisés de la ville dans des colonies de vacances. La population a répondu avec enthousiasme à cette idée et le fonds s'élève à présent à \$12 635.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

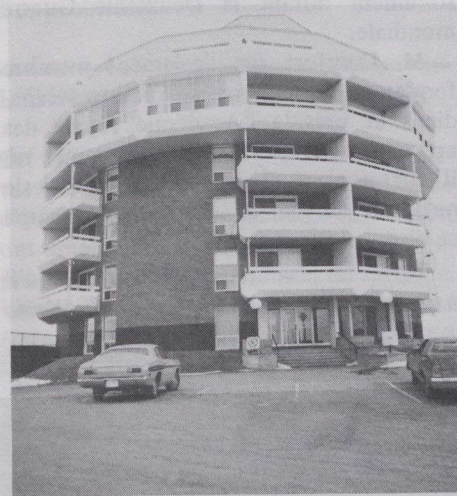
*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

Pour la première fois en Amérique du Nord, une césarienne a été faite le 3 août sans anesthésie en utilisant seulement l'acupuncture. Mme Edmond, qui a donné naissance à une petite fille pleine de santé à l'hôpital Fleury de Montréal, a subi l'opération pendant 15 mn sans anesthésie avant d'être endormie, la douleur devenant trop forte.

Les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, réunis en congrès à Québec, ont décidé d'apporter une aide de \$180 000 au Nicaragua. Une collecte faite sur le champ a rapporté \$3 915 et une résolution a été passée permettant de déduire un dollar sur la cotisation des 175 000 membres de l'Alliance, pour aider le Nicaragua.

Quelque 400 anciens combattants se sont réunis à Gaspé (Québec) les 4 et 5 août afin de commémorer, pour la première fois, ce qu'on a appelé "la bataille du Saint-Laurent": en 1942, des sous-marins allemands pénétrèrent dans le

## Vivre dans un château... d'eau



A Rouyn (Québec), se trouve un immeuble résidentiel qui, il y a quelque temps, aurait mieux convenu à des poissons qu'à des gens.

Cette construction de forme circulaire, *La Tourelle*, a été construite en 1954 et était un château d'eau d'une capacité d'un million de gallons.

A la suite de la construction d'un nouveau réservoir d'eau en 1957, pour les villes de Rouyn-Noranda, le château d'eau a été abandonné.

En 1972, un homme d'affaires de Rouyn, M. Gilles Huot, l'acheta et entreprit de transformer le château d'eau en un immeuble résidentiel de six étages, qui comprend aujourd'hui 37 appartements.

fleuve Saint-Laurent, coulant 23 navires et tuant 700 hommes. Certaines des personnes réunies venaient d'aussi loin que la Colombie-Britannique (province la plus à l'ouest du Canada) et la Floride (États-Unis), a déclaré le président de la réunion.

## Premiers ministres

(suite de la page 3)

Le but principal du Comité est d'assurer des discussions suivies entre les conférences et de concrétiser les ententes intervenues entre les premiers ministres.

Cette année, les premiers ministres ont consacré seulement quelques heures à la révision de la Constitution canadienne, s'arrêtant d'ailleurs à des conclusions générales. En sa qualité de président, M. René Lévesque a expliqué que la conjoncture économique et politique actuelle rendait chacun conscient de la nécessité de donner la priorité aux questions économiques et énergétiques, questions auxquelles les premiers ministres ont consacré une journée entière.

Au sujet du double emploi des services gouvernementaux, les premiers ministres ont pris note de la volonté de M. Clark de faire des propositions concrètes dans un proche avenir. Ils rappellent cependant que tout transfert éventuel de responsabilités vers les provinces devra être accompagné des ressources financières appropriées.

Les premiers ministres ont abordé les problèmes relatifs à l'assurance-maladie et ont renvoyé la discussion sur ce sujet à la prochaine rencontre des ministres de la Santé.

La Conférence qui s'est terminée le 17 août s'est prolongée, comme le veut la tradition, par des activités de détente qui comprenaient un dîner officiel offert par le premier ministre du Québec, un spectacle de Diane Dufresne et une excursion sur le Saint-Laurent.

L'année prochaine la Conférence se tiendra à Winnipeg, au Manitoba.

Le premier ministre du Québec a fait rapport de la Conférence au premier ministre du Canada, M. Joe Clark, lors d'un dîner qui les a réunis à Montréal le 20 août.

M. Lévesque répondait à l'invitation du premier ministre du Canada qui désire rencontrer tous les premiers ministres provinciaux d'ici la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, qui doit avoir lieu en novembre.





Motif de feuilles d'érable apparaissant sur un écran de terminal du système canadien Télidon.

sacrera, au cours des quatre prochaines années, au perfectionnement et à l'exploitation de *Télidon* par l'entreprise privée canadienne.

#### Importance de l'accord

Bien que le gouvernement fédéral appuie déjà nombre d'autres essais pratiques de moindre envergure du système *Télidon* au Canada, la conclusion d'un accord avec l'un des principaux télécommunicateurs les plus perfectionnés du monde entier, représente d'après le ministre des Communications, M. David MacDonald, le jalon le plus important dans le perfectionnement des services vidéotex au Canada.

"Cet accord nous aidera énormément à montrer à tous que la technologie du système vidéotex canadien est la meilleure qui soit, a-t-il affirmé, et nous espérons que la collaboration de la compagnie Bell et du Ministère permettra au Canada d'exploiter à fond son avance dans cette technique".

"Depuis son entrée sur le marché, la technique *Télidon* mise au point par les chercheurs du gouvernement n'a cessé de nous impressionner", a déclaré pour sa part le président de Bell Canada, M. J.C. Thackray, ajoutant, "maintenant que nous avons eu l'occasion, au cours de notre projet-pilote au moyen du *Vista*, d'aborder la conception du système dans une perspective plus large, nous nous croyons plus en mesure d'appliquer cette

nouvelle technique à la prestation de nos services."

Ainsi, grâce à un téléviseur couleur ordinaire et à un clavier numérique du format d'une calculatrice de poche (ou grâce à un clavier dactylographique), qu'un petit adaptateur reliera à la ligne téléphonique, les utilisateurs du système *Vista* auront accès à un grand nombre de services d'information et de communication visuelles leur offrant, entre autres, un indicateur à jour des moyens de transport, les nouvelles, des bulletins météo, les manchettes des sports, les cotes de la Bourse, des avis aux consommateurs, un guide des divertissements, les petites annonces et d'autres renseignements de nature commerciale. Ils pourront aussi, grâce au système, réserver leurs billets d'avion, faire des emplettes ou laisser un message à d'autres utilisateurs.

#### Débouchés pour le Télidon

M. Douglas Parkhill, sous-ministre adjoint (Recherches) au ministère des Communications, a fait savoir que l'achat du *Télidon* fait l'objet de négociations avec l'American Telephone and Telegraph Company et la General Telephone and Electronics Corporation, respectivement première et deuxième compagnies de téléphone des États-Unis, ainsi qu'avec la United Telecommunications Incorporated, autre grande compagnie. Des discussions sont aussi en cours avec trois grands réseaux américains de télévision et avec le Public Broadcasting System, réseau de télévision éducative des États-Unis.

M. Larry Wilson, directeur de la planification des marchés à Bell Canada, a déclaré que si les convertisseurs *Télidon*, relativement complexes, sont actuellement plus coûteux que les appareils européens utilisant une technique plus simple, leur prix est appelé à baisser considérablement. Ainsi, la compagnie Bell est presque certaine que, grâce aux progrès de la technologie électronique et aux économies d'échelle, le coût unitaire de ces appareils passera de \$2 000 à \$200 d'ici cinq ans. Il serait donc possible de vendre le service *Télidon* élémentaire pour une somme allant de \$10 à \$15 par mois.

L'expérience envisagée par Bell Canada mettra notre société, qui est de plus en plus avide d'information, en contact avec les fournisseurs d'information, comme les gouvernements, compagnies aériennes et services de nouvelles et un nombre peut-

être infini "d'éditeurs électronisés" ou d'entrepreneurs en information, qui pourront ainsi donner ou vendre leurs produits sur ce nouveau marché en plein essor.

Selon le président de Bell, divers fournisseurs d'information en puissance ce sont dits très intéressés par le concept des communications visuelles interactives mis de l'avant au cours de l'expérimentation du système *Vista*, et nombre d'entre eux participeront à l'expérience-pilote.

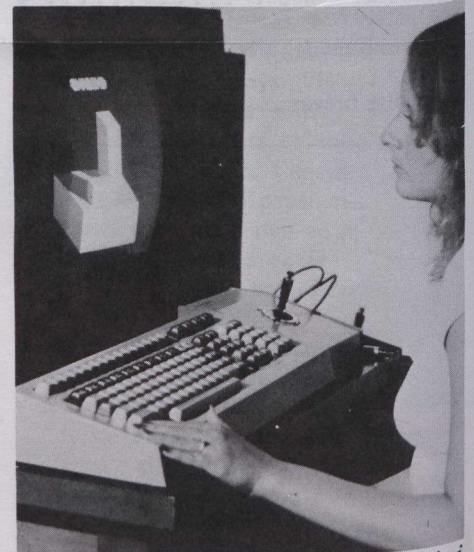
#### Termes de l'accord

En vertu de l'accord conclu entre la compagnie Bell et le MDC, le gouvernement achètera 675 terminaux d'utilisateur, qu'il prêtera à la Société, et celle-ci se procurera les 325 autres terminaux prévus. Norpak Ltd de Pakenham (Ontario) et d'autres firmes canadiennes, dont probablement la Northern Télécom Ltée, assureront la production de ces 1 000 terminaux. Vingt-huit terminaux fournisseurs d'information seront aussi produits.

Bell Canada et les Recherches Bell-Northern se chargeront par ailleurs de la conception et de la mise en application du système, en étroite collaboration avec les ingénieurs du Centre des recherches sur les communications du MDC, qui ont inventé *Télidon*.

D'après l'échéancier d'exécution de ce nouvel essai, le système actuel de Bell sera converti en système *Télidon* d'ici la fin de l'année et les premiers terminaux d'utilisateur seront installés en septembre 1980, l'expérience proprement dite occu-

(suite à la page 8)



Grâce à un clavier semblable à celui-ci, l'utilisateur peut demander à une banque de données l'information qu'il désire.